

LA MUTATION DU VOTE PROTESTATAIRE : PARTIS TRIBUNICIENS, PARTIS DE GOUVERNEMENT ET SENTIMENT ANTIPARTI

Cyril Gispert et Fabien Nicolas

ARPoS | Pôle Sud

2006/1 - n° 24
pages 139 à 154

ISSN 1262-1676

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-pole-sud-2006-1-page-139.htm>

Pour citer cet article :

Gispert Cyril et Nicolas Fabien, « La mutation du vote protestataire : partis tribuniciens, partis de gouvernement et sentiment antiparti », *Pôle Sud*, 2006/1 n° 24, p. 139-154.

Distribution électronique Cairn.info pour ARPoS.

© ARPoS. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La mutation du vote protestataire : partis tribuniens, partis de gouvernement et sentiment antiparti

Cyril Gispert et Fabien Nicolas
Cepel/Université de Montpellier I

Résumé/Abstract

L'apparition durant ces vingt dernières années d'un vote protestataire récurrent est souvent présentée comme la réussite électorale de partis contestataires (tribuniens ou hors-système). Ce vote semble effectivement représenter une nouvelle étape de notre civilisation électorale. Pour autant, celui-ci n'est pas uniforme, ni lié à une élection particulière et profite à tous les partis politiques du système. En définitive, ce vote apparaît comme un épiphénomène du sentiment anti-parti. Un antipartisme qui ne relève pas d'une critique du régime démocratique mais bien de son fonctionnement.

The increase of « negative » vote is generally explained by the success of blackmail parties (populist or marginal) the last twenties years. This vote seems effectively represent a new electoral age of political modernity. Moreover, the party system on the whole is touched by the protest phenomenon whatever the electoral environment. The political parties at large electorally benefit to « negative » attitude development. Therefore, this vote appears to be as a moment of anti-party sentiment not as a democracies functions criticism.



Mots-Clés/Keywords

Élections, Partis politiques, Vote
Elections, Political Parties, Vote

* Ce texte a été l'objet d'une communication à la journée de l'OCP (Observatoire du Changement Politique associant l'ICPS de Barcelone et le CEPOL de Montpellier) du 24 novembre 2004, intitulé « le vote protestataire rationaliser l'irrationnel ».

Accoler « vote » et « protestataire » interroge le champ lexical. L'un et l'autre ensemble ne sont-ils pas redondants ? En effet, le « vote, instrument de formation de la décision collective » est le moyen dans le processus démocratique d'exprimer son opinion (Dupoirier, 2001, p. 939). Ces termes redondants soulignent une réalité, celle d'une société qui, paradoxalement, en cette fin de siècle peut être considérée comme celle de la « civilisation du vote » mais qui, concomitamment, doit faire face à la « crise du vote ». Le vote protestataire interroge ce paradoxe. Celui-ci peut être appréhendé selon une définition classique comme « un vote dans lequel s'exprime avant tout une opposition au système politique et social et à l'offre politique dominante. L'élection protestataire vote davantage « contre » que « pour » (Perrineau, 2001). Cette définition de ce phénomène électoral interroge en France la notion même de vote, qui se définissait jusqu'alors plus par le fait de prendre parti, de choisir, d'adhérer (Rosanvallon, 1992, 1998, 2000). Le vote protestataire doit-il seulement être considéré comme un choix a contrario non pas d'adhésion mais de rejet ? Le vote protestataire concerne tout autant le système politique (institutions et élus) que l'offre électorale (partis et candidats). Dans le processus historique de l'établissement du vote en France (Huard, 1991), le vote protestataire marque une nouvelle étape et pas seulement une remise en cause du système de « délégation du pouvoir ». Il s'agit alors d'une nouvelle dimension de la civilisation électorale, au sens que lui donne Norbert Elias². Comment peut-on appréhender cette nouvelle étape ? Sa genèse est liée à un phénomène observable en fonction des résultats électoraux, la « volatilité électorale ». Celle-ci « se manifeste par des déplacements importants de vote à l'occasion de chaque élection, qui accélèrent les phénomènes d'alternance des gouvernants au point de fragiliser selon certains le fonctionnement des régimes démocratiques : augmentation massive du vote pour les partis appelés « contestataires » ou encore « hors système » au motif qu'ils contestent la légitimité même du fonctionnement des systèmes partisans, augmentation sensible des votes blancs et nuls, développement enfin d'un « vote sanction » à l'égard des partis au gouvernement qui accélèrent les phénomènes d'alternance du pouvoir » (Dupoirier, 2001). Le vote protestataire est bien l'amalgame de ses positionnements différents et parfois antagonistes. La volatilité électorale s'explique par l'évolution des positionnements de l'électorat et les nouvelles pratiques démocratiques

dépolarisées. Ainsi pour appréhender cette nouvelle étape de la civilisation électorale, il faut avant tout rechercher tout à la fois les motivations de l'électeur (remise en cause du système) ainsi que les prises de positions de chacun des partis en compétition (partis tribuniens, partis « hors systèmes », partis de gouvernement). Il faut essayer de quantifier ce phénomène dans un champ empirique restreint. « En France, tous les partis profitant de ce vote ont vu leur part relative augmentée de 3 % dans les années 70 à plus de 20 % dans les années 90. On doit cependant relever qu'avant les années 80 et l'intégration croissante du PCF au « système », le vote en faveur du PCF avait une composante protestataire dans la mesure où, dans l'exercice de sa « fonction tribunicienne », le parti se faisait le tribun d'une masse presque illimitée et confuse de mécontents » (Perrineau, 2001). Tout le paradoxe d'un vote protestataire protéiforme tient dans cette remise en cause de la « civilisation électorale » car il veut rationaliser scientifiquement l'irrationnel électoral. Il interroge simultanément le système politique et le système partisan. Dans le premier cas, il se positionne comme une nouvelle phase civilisationnelle liée au système électoral. La notion de la « crise du vote » devient alors paradigmatique car elle intègre la sphère du système partisan. Le vote protestataire profite sur plusieurs formes et en différentes occasions à de nombreux modèles de partis : d'abord aux partis contestataires (tribuniens ou hors-systèmes) qui sont parfois aussi des partis populistes (Nicolas, 2005) mais aussi aux partis de gouvernement, selon leur position dans le système politique, qui n'en sont pas forcément les victimes. Le vote protestataire est certes une défiance envers la démocratie représentative et ses représentants (partis politiques et élus), à ce titre il peut être compris comme l'ultime revendication politique d'un sentiment antiparti mais qui ne doit pas être pris pour un sentiment anti-démocratique.

Le vote protestataire remet-il en cause le système politique ?

Le vote protestataire doit-il être compris obligatoirement comme une crise de vote ou peut-il être appréhendé plus comme une nouvelle étape de notre processus de civilisation électorale ? Est-il plus ou moins observable en fonction des scrutins ou des périodes ?

Ultime étape du processus de civilisation électorale ?

Le triomphe de l'élection, du vote, et de la représentation parlementaire, au milieu du XIX^e siècle renvoie à la « mise en forme » routinisée d'un sens du devoir civique. C'est-à-dire : le développement souvent inégal et parfois combiné d'un compromis entre les élites et les électeurs. Jusque-là, le vote n'était qu'une délégation de confiance et non l'expression d'une opinion, il était un événement mineur de la vie politique des sociétés de l'Europe occidentale. Ce sens du devoir civique est la résultante : (i) de l'acquisition progressive d'une culture civique par le peuple, de l'émergence d'un espace public plébien porteur de jugements politiques et acceptant le principe de la délégation des pouvoirs le temps d'un mandat. (ii) d'un effort des élites politiques, des représentants, de prendre en compte et d'exprimer au mieux les opinions du peuple. Ce consensus autour de la légitimité de la représentation par l'élection est à l'origine d'une civilisation électorale, ou d'une pacification des rapports

sociaux par le vote. L'incertitude politique comme l'a démontré Adam Przeworski (1991, p. 13) est de moins en moins à l'origine d'affrontements sociaux, mais est, au contraire, de plus en plus organisée, institutionnalisée, par le recours régularisé aux urnes. Norbert Elias (1990, p. 183) rappelle que « l'interpénétration fondamentale des plans et des actes humains peut susciter des transformations et des structures qu'aucun individu n'a projetées ou créées. L'interdépendance entre les hommes donne naissance à un ordre spécifique, ordre plus impérieux et plus contraignant que la volonté et la raison des individus qui y président... qui est à la base du processus de civilisation ». Cette définition séminale permet de situer le vote d'opinion au cœur d'une longue période historique. Encore une fois le vote implique un ordre conventionnel qui désarme la violence. La compétition électorale signifie une renonciation à la force. La foule, avec la rue pour décor, n'est plus un acteur, un moyen de cette violence. L'expression du mécontentement dispose d'un lieu propre, spécialement affect, la salle de vote comme sanctuaire civique. Le vote est à la fois porteur de conflits euphémisés et d'intégration, il a une double finalité, il recense les opinions individuelles du corps politique et social, et sert à produire la décision collective qui portera une majorité au pouvoir. Comme le précise très justement Pierre Martin (2000, p. 201) seul les cadres structurants et socialisants de la civilisation électorale expliquent encore aujourd'hui la participation majoritaire des citoyens aux rituels électoraux. Ainsi, par de nombreux traits, en France, l'acte de vote s'apparente à la liturgie religieuse. De plus, les structures du vote, en France, permettent de ramener des conflits multidimensionnels à un système simplifié et fonctionnel organisé en termes d'abstentions, de droite et de gauche. Le caractère civilisationnel du vote est d'autant plus marqué que des sociétés, culturellement différenciées, l'ont adopté : il a fonction de désignation, d'approbation de l'ordre politique légitime, il régle les choix collectifs et médiatise la communication politique.

Ce triomphe du vote ne doit pas être déconnecté du triomphe des partis de masse, et le passage du parlementarisme classique à la démocratie des partis, pour reprendre la catégorisation de Bernard Manin (1996, p. 264). Dans la démocratie des partis, les électeurs votent avant tout pour un parti et non une personnalité. Ce qui a entraîné notamment une stabilisation des comportements politiques, des comportements électoraux. On parlera d'ailleurs d'alignement électoral : un groupe d'électeurs est aligné en faveur d'un parti ou d'une tendance politique s'il se prononce régulièrement en fonction de ce parti de manière nettement supérieure à la moyenne de l'électorat. Rokkan et Lipset ont mis en perspective les dynamiques d'alignement au travers de leur étude des clivages fondamentaux qui traversent les sociétés occidentales, les clivages Centre/Périphérie ; Église/État ; Ruraux/ Urbains ; Possédants/Tavailleurs (clivages qui ont, selon eux, fixé les systèmes partisans et politiques au milieu des années vingt). Ce « gel des clivages », conduisant à une « gel des institutions », lui-même conduisant à un « gel des systèmes partisans. » Peter Mair (1997) ira plus loin, à la suite de Giovanni Sartori, en démontrant comment, les partis sont parvenus à instrumentaliser les clivages, par une triple logique de « Contrainte », de « Contrôle » et « d'Adaptation », ce sont eux qui ont fixé le cadre de la compétition politique. La stabilité des comportements électoraux qui en résulte, constitue une des découvertes essentielles de la science politique à la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième (siècle). Cette découverte sera d'ailleurs confirmée par toutes les études électorales menées dans les pays démocratiques

jusque dans les années 60 et 70. Au-delà cette reproduction des comportements électoraux, la démocratie des partis a entraîné la monopolisation de l'espace public par les partis – on ira jusqu'à parler avec Peter Mair de cartellisation des partis, ou avec Alfio Mastropalo (2003, p. 58) de pactes oligopolistiques –, et une identification des électeurs à un parti. La civilisation électorale, qui fixe une longue période civilisationnelle, a donc connu différentes étapes, celle du parlementarisme (du lien clientéliste entre représentant et représenté), et celle de la démocratie des partis. Reste à savoir si la contraction actuelle du vote et l'émergence d'une votation protestataire correspondent à une crise de la démocratie représentative, ou à la transformation des modalités de la représentation.

Dans la *Société du risque*, le sociologue Ulrich Beck (2001) avance de manière provocante que, aujourd'hui, les institutions sociales traditionnelles tels que les partis politiques, les syndicats, les gouvernements, les services sociaux, sont les gardiennes d'une réalité sociale qui tend à disparaître, alors que les éléments constitutifs de l'existence que sont la classe, la famille, la profession, la femme, l'homme, perdent peu à peu de leur réalité et de leur force porteuse d'avenir. Une société nouvelle est en voie d'apparition. En quoi ce constat sociologique est révélateur d'une crise du vote? Il est évident que la participation électorale est en chute libre dans les démocraties occidentales. Il y a une rupture de la stabilité des orientations du vote, une rupture des alignements traditionnels. On assiste ainsi au déclin du sens du devoir civique. Et, un accroissement du coût du choix électoral. Cette modification du comportement des électeurs dont la baisse tendancielle de la participation est un élément, est caractérisée par une plus grande indépendance vis-à-vis des partis, par une plus forte influence des enjeux et du vote prospectif et non-identitaire. Ce phénomène touche tous les milieux sociaux. L'insatisfaction vis-à-vis des systèmes politiques et partisan est beaucoup plus la conséquence des déceptions concernant les résultats des différents gouvernements que d'une aspiration à de plus forts affrontements idéologiques. Pour Scott C. Flanagan et Russell J. Dalton (2004), la plupart des fonctions traditionnelles des partis sont devenues obsolètes, notamment dans leur rôle de canalisation de l'opinion publique.

Le vote protestataire est-il lié au type de scrutin ?

L'émergence de l'importance du vote protestataire dans notre système électoral est un phénomène récent. Cette nouvelle étape est observable en fonction de certains types de scrutins, d'abord les élections secondaires du milieu des années 80, y compris les élections européennes, puis les élections nationales déterminantes du système politique français que sont les élections présidentielles de 1995 et de 2002 (Duclert, 2003). Parmi toutes les élections françaises de nombreuses fournissent des champs empiriques, que ce soient les élections transnationales – élections européennes (Charlot, 2001) –, les élections nationales, – élections présidentielles (Perrineau, 2001 b), élections législatives (Reyné, 2001), élections sénatoriales (Rigaut, 2001) –, ou les élections locales, – élections municipales (Le Bart, 2001), élections cantonales (Criqui, 2001), élections régionales (Dupoirier, 2001). Cette dichotomie entre élections nationales et locales n'est d'ailleurs pas des plus pertinentes : les élections régionales de mars 2004 sont d'ailleurs un bon indicateur du « faible enjeu local ». Faut-il alors appréhender les élections non pas en fonction de leur enjeu (local, national, européen) ou en

fonction de leur nature : élections partielles (Jaffré, 2001) élections doubles (Jadot, 2001) ou élections intermédiaires (Jadot, 2001 b). Dans le cadre du vote protestataire, les élections partielles ne sont pas un indicateur suffisant, par contre les deux autres types sont intéressants. En effet, l'élection double couple des élections locales (municipales et cantonales ou élections cantonales et régionales) à l'exception notable du couple élections législatives et régionales de 1986. Elle permet « d'aborder deux points relatifs à la légitimité des partis politiques en démocratie représentative : d'une part, les liens entre calendrier électoral, participation et nature des consultations couplées ; d'autre part, le thème de la crise de l'identification partisane, qui est l'une des hypothèses avancées pour expliquer le *ticket splitting* (« panachages » des votes entre deux candidats ou listes lors d'un double choix). [...] L'effet le plus prégnant d'un double vote pour des élections de nature différente reste, sans doute, les variations qui affectent un type d'élection donné quant à sa perception par l'électorat, et donc sa position dans la hiérarchie subjective des consultations. Une élection peut donc être secondaire dans le sens cette fois où elle est sous « l'influence [...] d'une élection-matrice qui se tient en même temps qu'elle [...] et dont elle reçoit l'essentiel de ses lois de fonctionnement » (Jadot, 2001). Ces élections doubles posent le problème du panachage qui questionne l'identification partisane et interroge alors le vote protestataire. L'élection intermédiaire, « consultations sans obligation ni sanction » pour le pouvoir et à « handicap gouvernemental » (Parodi, 1983), présente, quant à elle « des régularités d'ajustement par rapport à l'élection nationale antérieure, mais sans posséder de caractère prédictif particulier quant à l'élection suivante », elle peut s'avérer lourde de conséquences pour la sphère politique nationale qui l'influence initialement. En effet, les conséquences nationales d'une élection intermédiaire ne se pensent pas qu'en termes positifs de visibilité et légitimité acquises par des acteurs nouveaux ou des petits partis. Une élection secondaire peut être perçue comme la répétition générale, plantant le décor de l'élection majeure suivante, avec déjà en grande partie les mêmes acteurs. Elle obéit à un calendrier (Perrineau, 1999). Les dernières élections doubles régionales et cantonales de mars 2004 l'attestent (Nicolas, 2004). Au regard de cette typologie électorale, si les élections secondaires, doubles ou intermédiaires peuvent paraître propices au vote protestataire (comme d'ailleurs ce fut le cas lors des Européennes de 1984 ou des Législatives/Régionales de 1986), celui-ci ne se cantonne plus seulement dans le « coup de semonce » et intègre pleinement les élections matricielles et décisives, que ce soient les présidentielles de 1995 et surtout celles de 2002, déterminantes depuis l'adoption du quinquennat pour les élections législatives. Le vote protestataire ne dépend pas alors du type d'élection.

Ce choix mouvant des électeurs est-il identifiable à de la « volatilité électorale³ » ? Il souligne des changements électoraux. « Les évolutions affectant la répartition des suffrages qui se produisent lors des élections peuvent être classées suivant deux critères principaux : sont-elles durables ou conjoncturelles ? Sont-elles de niveau ou de structure ? Une évolution durable est une évolution vérifiée lors des élections suivantes, une évolution conjoncturelle est, au contraire, une évolution qui disparaît aux élections suivantes. Une évolution de niveau est une évolution qui concerne de manière relativement homogène – progression ou recul – toutes les unités géographiques ou sociologiques. Une évolution de structure est, à l'inverse, une évolution qui est marquée de manière spécifique dans certaines zones géogra-

phiques ou certains groupes sociaux, c'est une évolution qui affecte les alignements électoraux » (Martin, 200, p. 43). Au regard de ce double niveau d'analyse, le vote protestataire atteste bien d'un changement électoral. Il faut indiquer que pour les électeurs ce changement n'implique ni un repositionnement sur l'échelle des clivages droite/gauche et surtout pas une radicalisation, d'ailleurs « on a en fait en moyenne un autoclassement plus « centriste » des électeurs que celui qu'ils font de leur parti d'élection. Une relative congruence entre les partis et leurs électeurs concernant leur positionnement sur la dimension gauche-droite est d'ailleurs un phénomène général en Europe. Cela ne permet cependant pas de comprendre l'autre réalité, qu'il ne s'agit pas de nier pour autant, d'une impression nette chez les électeurs d'une plus faible capacité explicative de l'opposition gauche/droite et d'un déclin des proximités partisans pour les partis traditionnels, ainsi que la réalité du déclin de la participation électorale⁴ ». Le modèle de l'électeur rationnel peut être mobilisé pour tenter d'expliquer ce phénomène de vote protestataire. « S'inspirant de modèles d'origine économétrique, les partisans de la théorie du choix rationnel ont essayé d'analyser la participation électorale à travers un modèle coûts/avantages en considérant le coût physique du vote (nécessité de se déplacer, inscription...) et l'avantage que l'électeur peut retirer de son vote (victoire de l'un ou l'autre des deux camps en présence). Les résultats ont, en général, été assez décevants car, si les coûts ainsi mesurés sont très faibles, les avantages sont quasi nuls, d'autant plus que la probabilité qu'un vote fasse la différence parmi des millions est infime. Même si l'électeur peut espérer ou craindre une évolution significative de sa situation personnelle de par le résultat de l'élection, sa capacité personnelle à influencer ce résultat par son vote est insignifiante. Tout le monde devrait donc rationnellement s'abstenir. Ce qui n'est (ou pas encore!) le cas. Les partisans de ce type de modèle ont dû introduire un paramètre supplémentaire pour permettre à leur modèle d'expliquer pourquoi certaines personnes viennent quand même voter : le sens civique (ou sens du devoir civique). Mais ce type de paramètre n'est pas vraiment compatible avec le caractère purement rationnel et utilitariste du modèle, qui se présente généralement sous la forme d'une équation » (Martin, 2000, pp. 196-197). L'électeur rationnel laisse place à l'électeur prospectif. « Une autre stratégie consiste, pour certains électeurs, à accorder de plus en plus d'importance au vote prospectif, à juger les forces politiques et les candidats sur leur capacité à remplir la fonction pour laquelle ils concourent, plutôt qu'à les apprécier sur leurs positions idéologiques. Pour de nombreux électeurs, il est en effet plus simple de savoir si un gouvernement a réussi ou non à faire baisser le chômage que de savoir quelle est la bonne politique pour lutter contre le chômage. On voit donc ici qu'il n'y a pas de contradiction entre le vote prospectif et le vote rétrospectif. Le jugement rétrospectif sur le bilan gouvernemental du sortant est un élément fort du jugement prospectif porté par l'électeur sur les capacités comparées du sortant et de son concurrent. Nous ne prétendons pas nullement que ce phénomène est nouveau, mais nous pensons qu'il est de plus grande ampleur et qu'il peut conduire à de forts transferts électorales entre les grands partis d'une élection à une autre... Et ce jugement prospectif des électeurs se porte essentiellement sur les enjeux qui sont à la fois des enjeux consensuels et de proximité, comme le chômage, la hausse des prix (en période d'inflation), ou l'insécurité. Le poids du jugement rétrospectif dans le jugement prospectif, conjugué à la volonté de réduire le coût du choix, peut pousser l'électeur à voter pour le sortant s'il a

fait correctement son travail, quelle que soit son étiquette, et sinon pour son principal concurrent » (Martin, 2000, pp. 206-207). Cette variabilité électorale, rationnelle, prospective, rétrospective fournit un grand nombre de comportements atypiques « au sein des différents électorats européens. Le phénomène central, ici, est lié au constat d'une volatilité croissante des électorats qui se traduit par une reconduction de plus en plus aléatoire des comportements électoraux d'une élection à l'autre. Ainsi, dans le cas de la France, Jean Chiche et Jérôme Jaffré ont pu montrer que l'électorat « mobile », c'est-à-dire dont le vote varie d'une élection à l'autre, a constamment augmenté de 1986 à 1995. Même si elle est encore parfois contestée, cette idée d'une volatilité accrue est d'une importance particulière pour ce qui concerne le populisme. Dans le cas du Front national (*pour ne citer que les plus médiatiques*) par exemple, de nombreux travaux se sont attachés à montrer que les transferts de voix au profit d'un parti d'extrême droite suivaient des logiques profondément atypiques. Ainsi, les notions de « gauchio-lepénisme » ou d'« ouvrierio-lepénisme » reposent toutes deux sur la constatation qu'une proportion non négligeable des votes en faveur du FN provient d'électeurs qui « appartenaient » auparavant à l'électorat de la gauche classique, du Parti Communiste en particulier. Ces transferts de voix sont d'autant plus significatifs que la participation électorale s'est affaiblie de manière continue depuis quelques années. Dans la plupart des élections législatives nationales en Europe, on constate une croissance progressive de l'abstentionnisme ainsi que d'un vote protestataire particulier avec la recrudescence des votes blancs ou nuls. Par voie de conséquence, les gouvernements disposent en Europe d'un socle électoral qui s'est considérablement érodé par rapport à leurs prédécesseurs, ce qui nourrit certaines analyses parfois un peu hâtives sur la crise de la représentation. Si l'on considère simplement les deux dernières élections législatives en France, on pourra établir que les coalitions électorales successivement portées au pouvoir ont disposé en réalité du tiers environ de l'électorat potentiellement mobilisable » (Meny, Surel, 2000). « Dans tous les pays développés, les relations entre les élites politiques et la population ont été assez profondément modifiées par la mutation culturelle qui s'est développée dans ces pays, comme nous l'avons vu au chapitre. Cette situation n'est en rien le résultat d'un réalignement électoral même si elle n'est certainement pas sans influence sur les éventuels réalignements électoraux qui ont pu se dérouler dans ces pays. Mais il semble qu'en France le réalignement électoral, qui s'est déroulé dans la première moitié des années quatre-vingt, a eu en lui-même des conséquences importantes dans l'évolution des relations entre les électeurs et les élites politiques, conséquences qui se sont ajoutées à celle de la mutation culturelle » (Martin, 2000, p. 317). « Le concept de réalignement électoral est néanmoins incontournable pour toute analyse électorale qui veut remplir les trois conditions suivantes : ne pas concerner un seul parti, ne pas concerner une seule élection, ne pas concerner un seul enjeu » (Martin, 2000, p. 51). Ce réalignement a pour symptôme des maux surprenants : « confiance dans la démocratie, méfiance à l'égard des institutions, des procédures, des hommes du système, telle semble être la caractéristique principale du malaise démocratique contemporain » (Meny, Surel, 2000, p. 26).

Le malaise démocratique apparaît bien comme une conséquence de l'évolution de la civilisation électorale, la « crise du vote », interroge la rationalité des modèles électoraux tout autant que le système politique lui-même. Elle offre un « nouvel électeur » « s'inscrivant

dans une approche non plus normative (du vote comme devoir) mais instrumentaliste (du vote comme un droit). Ce modèle du « nouvel électeur » capable de se mouvoir dans le champ électoral en réévaluant à chaque consultation l'offre programmatique des partis est en passe de devenir le paradigme dominant des modèles d'explication du vote sous des dénominations différentes : électeur stratège, électeur sophistiqué. Plus instruit, mieux formé, plus à même d'appréhender en fonction des conditions spécifiques des consultations l'usage le plus efficace de son vote par rapport à la hiérarchie de ses préoccupations, l'électeur de cette fin de siècle serait en conséquence plus mobile parce que plus à l'aise dans l'appréciation de la question soumise et dans l'utilisation de la palette de l'offre électorale proposée. Agissant en fonction de jugements prospectifs ou rétrospectifs, il choisirait selon les enjeux de l'élection un vote utile ou un vote protestataire, un vote de soutien ou un vote sanction... Sous cet angle d'approche, il ne pourrait y avoir crise du vote que si le système politique n'est plus en mesure d'organiser pendant un temps assez long des conditions favorables à la mobilisation significative du corps social. La crise du vote serait alors un symptôme inquiétant d'une maladie de la démocratie représentative dans son ensemble. L'état des connaissances résultant de travaux de sociologie électorale ne permettent pas aujourd'hui d'alimenter réellement cette crainte » (Duporier, 2001). Par contre cette dernière tentative de rationalisation se heurte à une crise subconséquente induite par celle du système partisan. En effet, si le vote protestataire est une nouvelle étape du processus de civilisation, il reste tout de même assez irrationnel, vu le nombre de partis politiques qui en profite (l'alternance est d'ailleurs une de ses principales conséquences).

Le vote protestataire interroge le système partisan

En dehors des phénomènes purement électoraux, le vote protestataire a des effets sur le système partisan. En effet, vers quels types de partis se portent ses suffrages et à quels types de partis profitent-ils ?

Typologie des partis politiques bénéficiant du vote protestataire

Jusqu'en 1981, le système partisan est assimilable à un quadrille bipolaire où s'affrontaient deux coalitions l'une de gauche (Parti communiste et Gauche non communiste) et l'autre de droite (gaulliste et non-gaulliste). Un équilibre relatif entre les partenaires de ces deux alliances caractérisait également le système. Toutes ces forces rassemblaient environ 90 % des suffrages exprimés à chaque élection. Les autres forces « hors système » – ce qui ne veut pas dire qu'elles ne pouvaient pas être classées à droite ou à gauche, mais qu'elles ne faisaient pas partie des systèmes d'alliances concurrents – principalement l'extrême gauche, l'extrême droite, et les écologistes, ne rassemblaient pas plus de 10 % des suffrages exprimés » (Martin, 2000, p. 284). « On l'a dit les partis ont subi une profonde et radicale transformation ces dernières décennies. Ils ont été particulièrement poussés au changement par l'affaiblissement progressif de la lutte des classes, mais aussi par de nouvelles exigences de positionnement électoral. Pour élargir au maximum leur audience, ils se sont délestés de leur bagage idéologique. Ils ont mis en avant des offres de programmes manifestement

convergentes, laissant à l'image de leurs leaders le soin de les différencier. R. S. Katz et P. Mair ont récemment reconstitué et analysé l'étape suivante, la plus actuelle, de cette dynamique, en parlant de cartel-party et en formalisant l'achèvement de l'évolution des partis en entreprises de marketing politique, et aussi une innovation fondamentale dans le système qu'ils constituent : la régulation de la compétition entre eux par de solides pactes oligopolistiques. Non seulement, les partis se sont rapprochés sur le plan des programmes, mais ils se sont partagé le marché, décourageant l'irruption de nouveaux concurrents. Ils contrôlent les leviers de l'État et en reçoivent les sommes importantes nécessaires à leur fonctionnement, tout en pouvant utiliser la télévision publique pour diffuser leur image. Mais cette nouveauté s'est révélé avoir de lourds inconvénients, parce que, objectivement, elle a isolé la politique, et que les acteurs qui voulaient pénétrer sur ce marché ont été poussés à recourir à des discours et des méthodes fort difficiles à accepter. C'est une vieille règle : les nouveaux acteurs qui veulent entrer sur le marché politique en appellent à la démocratie et au peuple, prétendant incarner la première et exprimer la volonté réelle du second. Mais il est certain que l'appel au peuple et à la démocratie risque bien davantage de muter et de se corrompre quand le marché politique est totalement bloqué » (Mastropalolo, 2000, pp. 58-59). Le cas du Front national est à nouveau symptomatique de cette émergence à partir de 1984 (Mayer, 1999). Pour autant, le vote protestataire ne profite pas seulement à cette catégorie émergente de partis politiques. Le vote protestataire peut ainsi profiter : « les partis démocratiques dans l'opposition. Il s'agit en l'occurrence d'organisations appartenant aux « partis de gouvernement », au sens où ils disposent de la légitimité et des moyens nécessaires pour exercer à leur tour le pouvoir. Ils nourrissent et mobilisent ainsi les diverses oppositions démocratiques au pouvoir en place, au sens où leur reconnaissance des règles du jeu se double d'une critique des titulaires du pouvoir et de la définition d'une alternative crédible au sein du système... ces deux premières catégories sont confondues dans la polarisation définie par Sartori, sous l'appellation de « partis démocratiques » (Sartori, 2004). À l'inverse, une troisième catégorie d'acteurs, les « partis antidémocratiques », se situent hors du système proprement dit, dans une position extérieure aux règles du jeu [...]. Ces organisations sont dès lors caractérisées par leur critique virulente du système en place, autrement dit de la démocratie représentative traditionnelle dans les pays occidentaux, système auquel ils veulent substituer d'autres modes et d'autres institutions de légitimation et d'exercice du pouvoir⁵ ».

Dans tous ces contextes, les partis de gouvernement, le personnel politique, les institutions représentatives classiques ont fait l'objet d'un assez profond mouvement de critique et de rejet. Les « loyautés » des citoyens vis-à-vis des organisations politiques ont connu une érosion sensible et ont laissé la place à des stratégies de « défection » ou de « prise de parole » (Hirschman, 1995). La « défection » a pu se traduire par un retrait de la politique, par des poussées abstentionnistes semblables à celles que la France a connues à la charnière des décennies 1980 et 1990. La « prise de parole » a nourri le développement d'organisations politiques à forte tonalité protestataire : par exemple, en France, on a pu assister à un frémissement électoral de la vieille extrême gauche trotskiste, à une envolée électorale d'extrême-droite, aux tentatives d'existence électorale de groupes de pression anti-fiscalistes

ou encore à la naissance d'un mouvement mêlant revendications corporatistes, allergies à la représentation politique et protestations anti-européennes, anti-étatiques et anti-parisiennes (CNPT). En France, de tous les partis profitant de ce vote (FN, LO, LCR, CNPT) ont vu leur part relative augmentée de 3 % dans les années 70 à plus de 20 % dans les années 90. On doit cependant relever qu'avant les années 80 et l'intégration croissante du PCF au « système », le vote en faveur du PCF avait une composante protestataire dans la mesure où, dans l'exercice de sa « fonction tribunicienne », le parti se faisait le tribun d'une masse presque illimitée et confuse de mécontents (Lavau, 1981). Le vote protestataire fait remonter vers le système politique représentatif tout le malaise de ceux qui, au fond, n'admettent pas la logique de ce dernier c'est-à-dire la coupure radicale entre représentants et représentés. Les partis anti-système n'existent que dans les systèmes partisans multipolarisés à pluralisme modéré, la France en est un cas prototypique. Ce sont les partis qui remettent en cause le régime soit dans ses orientations (*Lutte ouvrière*) soit dans sa territorialisation (revendication autonomiste). Toutefois ce ne sont pas eux qui bénéficient de la plupart du vote protestataire du fait de leur radicalité anti-système et notamment de la faiblesse des mouvements autonomistes (Nicolas, 2004). Ils sont les victimes de la pluralité du vote contestataire. À l'inverse, les partis populistes doivent leur émergence au vote protestataire. Plus qu'un parti anti-système, le FN en s'inscrivant dans la concurrence inter-partisane intègre parfaitement le système partisan dans lequel il incarne une catégorie de « parti populiste », différente de celles d'autres partis européens d'extrême-droite (Betz, 2004). Cette apparition est conséquente d'un réalignement électoral. « Cette tendance à la dérive extrémiste pourrait bien être liée à la relative faiblesse du sentiment de confiance mutuelle des Français entre eux – par rapport à d'autres populations des démocraties occidentales – tel qu'il est régulièrement mesuré par les enquêtes Eurobaromètres. La confiance mutuelle est en effet un élément fondamental de la culture civique. Sans confiance mutuelle, pas de culture du compromis, base fondamentale des régimes politiques pluralistes, et, sans confiance mutuelle, pas de recul de la xénophobie : en effet, comment faire confiance à l'étranger quand on a peu confiance en ses propres concitoyens ? » (Martin, 2000, p. 203). D'autres formations avec ce caractère contestataire, populiste intègre le système partisan comme Chasse Pêche Nature et Tradition, sans pour autant remettre en cause les fondements du régime démocratique (Vincent, 2005). Les partis politiques qui profitent le plus de ce vote protestataire sont les partis de gouvernement dans l'opposition. Des trois catégories bénéficiant du vote protestataire, c'est celle-ci qui est la seule à pouvoir l'utiliser tant dans le système partisan que dans le système politique. Cette catégorie est de tradition ancienne. Longtemps le Parti Communiste, en partie par sa fonction tribunicienne et son positionnement dans l'opposition gouvernementale jusqu'en 1981, a été son principal bénéficiaire. Mais la « fin du Parti Communiste » tout autant que la nouvelle étape du processus civilisationnel élargit les bénéficiaires du vote protestataire dans la catégorie « parti de gouvernement », ce qui se traduit de plus en plus par l'alternance à chaque élection. Dans toutes ces expressions électorales, se manifeste un vote protestataire, hostile au système politique mêlant malaise social et malaise politique. Ce vote est souvent le vecteur d'un sentiment anti-politique. Les partis populistes contemporains se définissent alors comme des organisations qui se déterminent en fonction d'une opposition à l'égard des élites en place qu'elles soient politiques ou sociales (*anti-political-establishment-opposition*) (Sched-

ler, 1996). De fait il exprime une hostilité populiste à la notion de représentation, vite assimilée à une trahison.

Le vote protestataire, à la différence du vote de classe ou du vote religieux, n'est pas totalement rationalisable (basculement du PCF au FN) ; il subit, plus que les autres catégories de vote, la volatilité électorale du « nouvel électeur » et bénéficie en définitive à un très grand panel de partis politiques, presque tous à l'exception des partis démocratiques de gouvernement au gouvernement. En cela il peut tout simplement être assimilé à l'expression d'un sentiment anti-parti qui est peut-être considéré comme un phénomène « générationnel » (plus fort chez les jeunes), mais en aucun cas à un sentiment anti-politique. En cela, il est bien une nouvelle étape de la civilisation électorale.

Le vote protestataire un épiphénomène du sentiment antiparti.

La rhétorique antipolitique est devenue monnaie courante dans le discours politique quotidien. Une fois épuisées les idéologies comme les grands récits collectifs, et faute d'autres arguments constructifs ou polémiques, les élites politiques manifestent depuis quelque temps une tendance à transformer en ressource la critique de la politique et le ressentiment des citoyens au risque de les aggraver. Au final, les dirigeants politiques semblent mettre en avant contre eux-mêmes, les sentiments de désaffection et du ressentiment des citoyens. Pour catégoriser cette « rhétorique antipolitique », José Ramon Montero, Mariano Torcal et Richard Gunther (2004) ont distingué deux types de sentiments antipartis, qu'ils qualifient également d'antipartisme. Le premier est (i) l'antipartisme réactif, il désigne le positionnement critique adopté par les citoyens insatisfaits par les performances des élites partisans et des institutions politiques. Cette réaction est le produit de l'écart entre, d'un côté, les promesses, les étiquettes idéologiques et la rhétorique des dirigeants politiques et, d'un autre côté, les perceptions des citoyens sur les performances effectives des institutions démocratiques et des élites politiques. Le second type d'antipartisme (ii) est enraciné dans les traditions historiques et les valeurs centrales de la culture politique, indépendamment des changements de conjonctures dans les conditions politiques du pays et, par conséquent, relativement plus stable au cours du temps en terme d'importance et d'intensité. Ils s'agit de « l'antipartisme culturel ». Ces deux variétés d'antipartisme, le culturel et le réactif, ont des conséquences très différentes sur le comportement. Étant donné que l'antipartisme réactif représente une évaluation négative, et avec elle, l'expression des critiques contre des conduites négatives des partis, des institutions et des leaders, il peut avoir pour résultat positif de mobiliser les citoyens en demande de changements politiques substantiels ou de nouveaux gouvernants. À l'inverse, l'antipartisme culturel est un sentiment durable, il n'est pas susceptible de réagir aux changements dans les actions des partis politiques et de leurs leaders, et peut continuer à être associé à une attitude de cynisme généralisé et à un niveau élevé de passivité politique. En tant que composante clef du désengagement politique, l'antipartisme culturel peut contribuer à élargir la distance entre les citoyens et les représentants, et renforcer la marginalisation d'un important secteur de la population dont les ressources politiques sont inférieures à ceux qui sont les plus armés pour défendre leurs intérêts dans un système démocratique compétitif. Que cela soit

en termes de théorie démocratique ou de qualité effective des régimes démocratiques, l'antipartisme culturel entraîne des conséquences négatives. Il a souvent été dit que les sentiments antipartis, ou en général la crise de confiance dans les institutions politiques des démocraties contemporaines, pouvaient avoir de graves conséquences pour la qualité de la démocratie. Parmi les conséquences les plus citées, il y a l'érosion de l'attachement psychologique des votants aux partis politiques, la chute de la participation électorale, l'augmentation de la volatilité électorale, le déclin du nombre d'affiliés aux partis et l'augmentation du soutien à des organisations anti-systèmes. Mais, dans leur étude, ils démontrent combien loin de correspondre à une adhésion à des formations extrémistes, l'antipartisme culturel conduit à un désengagement du politique et à une passivité relative. De même, l'antipartisme réactif, n'est pas corrélé à une augmentation des mobilisations non conventionnelles. Aucun indicateur statistique ne vient corroborer cette hypothèse. Il est donc tout à fait envisageable de considérer que cet antipartisme est réinvesti et rationalisé dans le jeu des partis traditionnels.

Dès lors, on peut légitimement se poser la question avec Juan J. Linz (2004) si un niveau excessivement bas de confiance dans les partis politiques peut affecter la légitimité démocratique. Généralement on considère que la confiance des citoyens dans les partis est liée à un soutien de la démocratie comme régime politique. Mais aujourd'hui, à l'inverse de la première moitié du vingtième siècle, la critique des responsables politiques et des partis ne s'accompagne pas d'une remise en question des institutions démocratiques. Aucune alternative à la démocratie libérale ne soulève l'adhésion d'une masse d'électeurs. Du point de vue de la démocratie, c'est un développement progressif, même si les partis sont ainsi privés de leurs défenseurs traditionnels. Par le passé, les démocrates convaincus étaient prêts à défendre le système et indirectement les gouvernants contre les adversaires de la démocratie. Aujourd'hui, l'absence d'un challenge radical pour la démocratie permet d'avoir des discussions plus ouvertes et dépassionnées sur les performances des institutions. Ainsi, les électeurs peuvent à la fois souhaiter une plus grande démocratisation directe à l'intérieur des partis, mais ils n'acceptent pas le renforcement du leadership qui en découle. Il en est de même des méthodes de sélection des leaders. On regrette les nouvelles tendances oligarchiques, tout en refusant les divisions internes aux partis... Ces paradoxes sont au cœur des différents alignements et réaligements qu'ont subis les différents systèmes de partis. Dès lors le vote qualifié de protestataire, n'est qu'une nouvelle étape de la civilisation électorale, le vote a perdu de sa sacralité liturgique, pour être rationalisé et investi pour exprimer des sentiments paradoxaux et complexes. Ce vote rationalisé explique la récurrence des votes sanctions, comme le caractère relativement inoffensif pour la démocratie des divers mouvements populistes.

La diffusion généralisée des « sentiments anti-partis » dans les démocraties européennes est un effet de l'affaiblissement de la compacité « partidaria » (avec la fin l'ère social-démocrate) est de la dissolution des espaces publics fondateurs (Baudrillard, 2005, pp. 35-36) l'espace public bourgeois et l'espace public plébéien. L'homogénéisation par « le haut » des structures partisans produit par ondes fragmentaires et distorsions multi-scalaires, la disparition de la figure moderne de l'électeur. L'éclatement des espaces de socialités et des prises de positions laissent en suspend les modalités de participation à venir tant le système

ne semble survivre que par son auto-centrement strataarchique (Carty, 2004, pp. 12-13). Et, bien que toutes les formes de populismes obéissent à une dynamique de polarisation non-ambivalente, par le critique des défaillances du système. Aujourd'hui, le retrait de la participation de l'individu-sujet-citoyen s'effectue dans une manifestation de défiance non-polarisée (Negri, Hardt, 2005, pp. 473-474). Les partis politiques sont tout à la fois mis en causes et momentanément renforcés par ces dynamiques d'altérations structurelles (Yanai, 1999). L'ère des partis de masses, dans tous leurs avatars (« de classe », « attrape-tout de masse », « attrape-tout cartellisé »), se clôt ainsi par l'élévation du niveau de leur intrication aux centres de dispensation de ressources et de pouvoirs, et leur dissociation totale des sociétés civiles (Kirchheimer, 1969, pp. 190-191). L'organisation des partis politiques à l'échelle de l'Union Européenne (PSE, PPE) préfigure la forme possible des systèmes partisans futurs, à rebours des logiques de mobilisations qui ont entraîné la consolidation du modèle démocratique au dix-neuvième et vingtième siècle (Warwick, 2002). Ce n'est pas la « fin des militants », ni la « crise de leadership », qui permet d'expliquer la profondeur de ce basculement, mais la fin du « social-politique » et la transhumance décisive des rapports entre représentants et représentés.

1. « Cette interpénétration fondamentale des plans et des actes humains peut susciter des transformations et des structures qu'aucun individu n'a projetées ou créés. L'interdépendance entre les hommes donne nais-



Notes

- sance à un ordre spécifique, ordre plus impérieux et plus contraignant que la volonté et la raison des individus qui y président. C'est l'ordre de cette interdépendance qui détermine la marche de l'évolution historique; c'est lui aussi qui est à la base du processus de la civilisation » (Elias, 1990, pp 182-183).
2. « Se manifeste par des déplacements importants de vote à l'occasion de chaque élection, qui accélèrent les phénomènes d'alternance des gouvernants au point de fragiliser selon certains le fonctionnement des régimes démocratiques: augmentation massive du vote pour les partis appelés « contestataires » ou encore « hors système » au motif qu'ils contestent la légitimité même du fonctionnement des systèmes partisans, augmentation sensible des votes blancs et nuls, développement enfin d'un « vote sanction » à l'égard des partis au gouvernement qui accélèrent les phénomènes d'alternance du pouvoir » (Dupoirier, 2001, p. 941).
 3. « a) Les électeurs perçoivent les principaux candidats des partis traditionnels (PC, PS, UDF et RPR) comme nettement différenciés sur l'échelle gauche-droite et, b) on n'observe aucun signe d'affaiblissement de cette distance idéologique perçue par les électeurs. De plus, les électeurs se positionnent eux-mêmes en général de manière moins extrémiste en 1995 qu'ils positionnent le candidat du premier tour pour lequel ils déclarent voter, et cette différence (électorat se déclarant moins extrémiste qu'il ne déclare lui-même le candidat pour lequel il vote) est particulièrement marquée chez les électeurs du candidat d'extrême droite (Jean-Marie Le Pen) et de la candidate d'extrême gauche (Arlette Laguiller). On peut donc douter que les électeurs réclament des partis idéologiquement plus extrémistes et ne perçoivent plus de différences idéologiques entre les partis traditionnels » (Martin, 2000, pp. 211-212).
 4. «... tout d'abord, les partis démocratiques au pouvoir, qui forment, seuls ou en coalition, le gouvernement à un instant précis. Les dynamiques qui déterminent ordinairement leurs actions sont l'exercice du pouvoir et la volonté de le conserver. La deuxième catégorie d'acteurs rassemble » (Mény, Surel, 2000, pp. 245-246).
- Baudrillard, *À l'ombre des majorités silencieuses ou la fin du social*, Paris, Sens et Tonka, 2005.
- Beck U., *La Société du risque*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2003

Références bibliographiques

- Betz H.-G., *La Droite populiste en Europe. Extrême et démocrate?*, Paris, Éditions Autrement/CEVIPOF, 2004.
- Carty R. K., « Parties as Franchise Systems. The Stratarchical Organizational Imperative », *Party Politics*, vol. 10, n° 1, 2004,
- Charlot M., « Élections européennes », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, Paris, PUF, 2001.
- Criqui E., « Élections cantonales », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, *ibid.*
- Duclert V., Prochasson C. et Simon-Nahum P. (ss. dir.), *Il s'est passé quelque chose... le 21 avril 2002*, Paris, Denoël, 2003.
- Dupoirier E., « Vote », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, *op. cit.*, 2001 (a).
- Dupoirier E., « Elections régionales », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, *op. cit.*, 2001 (b).
- Elias N., *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Press Pocket, 1990.
- Flanagan S. C., Dalton R. J., « Parties Under Stress: Realignment and Dealignment in Advanced Industrial Societies », *West European Politics*, vol. 7, n° 1, January 1984.
- Hirschman A., *Défection et prise de parole. Théorie et applications*. Paris, Fayard, 1995.
- Huard R., *Le Suffrage universel en France 1848-1946*. Paris, Aubier, 1991.
- Kirchheimer O., « The Transformation of the Western European Party Systems », in Joseph LaPalombara, Myron Weiner (ed.), *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1969.
- Jadot A., « Élections doubles », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, *op. cit.*, 2001 (a).
- Jadot A., « Élections intermédiaires », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, Paris, PUF, 2001 (b).
- Jaffré J., « Elections partielles », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, *op. cit.*
- Lavau G., *À quoi sert le PCF?*, Paris, Fayard, 1981.
- Le Bart Ch., « Elections municipales », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, *op. cit.*
- Linz J. J., « Quel avenir pour les partis politiques dans les démocraties contemporaines? », *Pôle Sud*, n° 21, 2004.
- Mair P., *Party System Change*, Oxford, Oxford University Press, 1997.
- Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs », 1996.
- Martin P., *Comprendre les évolutions électorales. La théorie des réalignements revisitée*, Paris, PFNSP, 2000.
- Mastropaolo A., « Quatre Hypothèses sur le succès de la droite antipolitique », in Ihl O., Chêne J., Vial E., Waterlotin G. (dir.), *La Tentation populiste au cœur de l'Europe*, Paris, La Découverte, 2003.
- Mayer N., *Ces Français qui votent F.N.*, Paris, Flammarion, 1999.
- Mény Y., Surel Y., *Par le Peuple pour le peuple. Le populisme et les démocraties*, Paris, Fayard, 2000.
- Montero J. R., Torcal M., Gunther R., « Les sentiments antipartis en Europe du Sud », *Pôle Sud*, n° 20, Mai 2004.
- Negri A., Hardt M., *Empire*, Paris, 10/18, 2004.
- Nicolas F., « Identité partisane et revendication occitane : pour en finir avec une absence en Midi rouge : le *Partit occitan* », *Pôle Sud*, n° 20, 2004.
- Nicolas F., « Élections régionales, élections nationales? Le scrutin des 21 et 28 mars 2004 est-il la fin du Midi Rouge? », Communication à la Journée du Groupe « Politique comparée » de l'AFSP, *La surprise électorale* du 30 juin 2004.
- Nicolas F., « Les « Partis populistes » face à l'évolution des systèmes, partisan et politique : pour une sociologie politique comparative de l'histoire du populisme en France (1880-2002) », *Amnis*, n° 5, 2005.
- Parodi J.-L., « Dans la Logique des élections intermédiaires », *Revue Politique et Parlementaire*, n° 903, 1983.
- Perrineau P., « Les élections régionales, passé et présent », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Le Vote incertain. Les élections régionales de 1998*, Paris, Presses de Sciences Po (Chroniques électorales), 1999.
- Perrineau P., « Vote protestataire », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, *op. cit.* 2001 (a).
- Perrineau P., « Élections présidentielles », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, *op. cit.*, 2001 (b).
- Przeworski A., *Democracy and the Market. Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge University Press, 1991.

- Reyné D., « Élections législatives depuis 1958 », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, op. cit.
- Rigaut Ch., « Élections sénatoriales », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du Vote*, op. cit.
- Rosanvallon P., *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.
- Rosanvallon P., *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.
- Rosanvallon P., *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000.
- Sartori G., *Parties and Party Systems*, Oxford, ECPR classics, 2004 (1976).
- Schedler A., « Anti-political-establishment parties », *Party Politics*, vol. 2, n° 3, 1996.
- Vincent C., *Chasse Pêche Nature Traditions entre écologisme et poujadisme*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Yanai N., « Why Do Political Parties Survive? », *Party Politics*, vol. 5, n° 1, 1999.
- Warwick P. V., « Toward a Common Dimensionality in West European Policy Spaces », *Party Politics*, vol. 8, n° 1, 2002.

